

**Bulletin d'inscription**  
**Brocante du dimanche 25 août 2024**  
**Les Z'amis champêtres de Maisoncelle Tuilerie**  
**De 6h à 18h**

**Demande d'inscription à retourner jusqu'au 19 août inclus :**  
\* par courrier ou directement à l'adresse suivante :  
56 rue principale 60480 Maisoncelle Tuilerie (tel : 07,66,81,03,15)

**Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte**

**Pièces à fournir avec ce document :**

- \*copie de la pièce d'identité (recto-verso)
- \*copie d'un justificatif de domicile (pour les personnes extérieures)
- \*un chèque de caution de 10 euros

Nom .....Prénom.....  
Date de naissance.....  
Adresse.....  
.....  
Téléphone.....  
Particulier numéro de pièce d'identité.....  
Immatriculation du véhicule.....

Réservation de : .....mètres (15m Max.)

**Attention pour conserver votre véhicule sur votre emplacement vous devez le comptabiliser dans les mètres que vous prenez.**

Véhicule sur emplacement :      oui      non

Listes des objets à vendre :      neufs      occasions

.....  
.....  
.....

**Engagement du déclarant**

Je soussigné(e) Mr ou Mme.....certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2,R.310-8 et R.310-9 du code du commerce.

Je certifie ne pas être commerçant.

Je certifie ne vendre que des objets personnels  
et usagés.

Je certifie ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Le.....

Signature

*Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux possible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15000 euros (art.L.310-5 du code de commerce)*